

Réf: Dossier N° 116494

Avis de constitution

SOCIETE « KEOLIS CÔTE D'IVOIRE »

Abidjan, Plateau, Abidjan Plateau, Rue du commerce, Immeuble
IXORA. Lot 33 ilot 33, Lot 33, Ilot 33

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du mercredi 22 juin 2022 reçus par Me CHANTAL HIBA ACHI , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 13/06/ 2022, il a été constitué une SAS U aux SOCIETE « KEOLIS CÔTE D'IVOIRE »

- (a) l'exploitation et la maintenance du système de transport ferroviaire de la Ligne 1 du Métro d'Abidjan incluant l'ensemble des ouvrages, sous-systèmes, installations et équipement de la Ligne 1 du Métro d'Abidjan ;
- (b) toutes études de définition, d'organisation et d'exploitation, de conseils pour la conduite des opérations d'exécution du système de transport ferroviaire de la Ligne 1 du Métro d'Abidjan ; de suivi et contrôle de l'exécution, de fourniture de moyens technologiques et de mise en fonctionnement du système de transport de la Ligne 1 du Métro d'Abidjan ;
- (c) toutes opérations de services de transports publics routiers marchandises et de voyageurs, ou de transports privés, automobiles ou autres, exploitation de l'activité d'entrepoteur, de commissionnaire de transport par route, air, eau, mer en particulier commissionnaire groupeur, commissionnaire affrèteur, bureau de ville, dépositaire de colis, transitaire et agréé en douane, d'agences de voyages, bureaux de voyages, bureaux de tourisme, bureaux, ainsi que l'exploitation de l'activité de réparateur de véhicules de transport en lien direct avec l'exploitation et la maintenance de la ligne 1 du Métro d'Abidjan ;
- (d) plus généralement, la participation, directe ou indirecte, de la Société à toutes activités ou opérations économiques, juridiques, industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières, ou immobilières, en Côte d'Ivoire à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement, ou indirectement, à l'objet social (y compris toute activité de conseil se rapportant directement ou indirectement à l'objet social), ou à tous objets similaires, connexes, ou complémentaires susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

La Société peut agir, tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.

La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes entreprises étrangères ; quel qu'en soit leur objet.

5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Abidjan, Plateau, Abidjan Plateau, Rue du commerce, Immeuble IXORA. Lot 33 ilot 33, Lot 33, Ilot 33

M THIBAUT DE CRISNAY (PRÉSIDENT)

M MURHULA ZIRI PAULIN (DG)

n°CI-ABJ-03-2022-B17-00052 du 22/06/2022 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°27552/GTCA/RC/2022 du 22/06/2022

